L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 06 Avril 2022, à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie sur la convocation en date du 01 Avril 2022 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. MIGNARD – M. BOILET – Mme MAUREY – M. PILLOT - M. DHOURY - Mme LAMARCHE -– M. de VALENCE – Mme AUGÉ – M. BELHACHE – M. GUESNIER – M. LOUIS – Mme VERNANCHET – M. GEISTEL – Mme BROZYNA –– Mme LISCH-DUPEUX – Mme CORTES – Mme NAVARRO-LEBLANC.

Étaient absentes représentées :

M. POIRIER (pouvoir à Mme CORTES).
M. HARNY (pouvoir à Mme MAUREY)
Mme OBIGAND (pouvoir à Mme LAMARCHE)
M. HALLU (pouvoir à M. de VALENCE)
Mme ARNAL (pouvoir à Mme AUGÉ).
Mme CHEMELLO-ANCEL(pouvoir à Mme DHOURY).
M. LOUIS (pouvoir à M. GUESNIER) (Départ à 22H00)

Le compte-Rendu du 03/03/2021 est approuvé à l'unanimité.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
06 avril 2022 à 20h30

ORDRE DU JOUR:

1. Compte de gestion 2021
2. Compte administratif 2021
3. Budget primitif 2022
4. Vote des taxes
5. Demandes de subventions
6. Renouvellement Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)
7. Distribution sacs déchets ménagers
8. Allocation activités culturelles et sportives
9. Subventions aux associations
10. Fiscalisation SIVOC
11. Mandat Centre de Gestion 60 Protection sociale complémentaire
12. Avenant bail la Poste

13. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à 35 heures
14. Modification convention mise à disposition animateur aide au retour à l'emploi
15. Abonnement aux prestations ADTO SAO
16. Convention mandat ADTO-SAO
17. Eclairage Public nocturne
18. Recueil Actes administratifs de l'ARC

1. Compte de gestion 2021 *(Xavier de Valence et Jean-Luc Mignard)*

Résultats budgétaires de l'exercice 2021 transmis pas la Trésorerie :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 773 240,86	6 140 967,86	11 914 208,72
Titres de recettes émis (b)	2 966 713,03	5 819 664,27	8 786 377,30
Réductions de titres (c)		3 214,18	3 214,18
Recettes nettes (d = b - c)	2 966 713,03	5 816 450,09	8 783 163,12
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 773 240,86	6 140 967,86	11 914 208,72
Mandats émis (f)	1 841 239,63	5 618 257,86	7 459 497,49
Annulations de mandats (g)	81 706,21	18 309,29	100 015,50
Dépenses nettes (h = f - g)	1 759 533,42	5 599 948,57	7 359 481,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 207 179,61	216 501,52	1 423 681,13
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-1 067 886,41		1 207 179,61	3 325,33	142 618,53
Fonctionnement	309 134,86		216 501,52	56 712,54	582 348,92
TOTAL I	-758 751,55		1 423 681,13	60 037,87	724 967,45
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-758 751,55		1 423 681,13	60 037,87	724 967,45

Réintégration suite dissolution SIAEP CHOISY JANVILLE RETHONDES (BC 33201)

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

2. Compte administratif 2021 *(Xavier de Valence et Jean-Luc Mignard)*

Résultat définitif 2021 :

FONCTIONNEMENT 2021	
Dépenses 5 599 949€	Recettes 5 816 450 €
Excédent : 216 501€ Excédent reporté : 309 135€ Excédent de clôture : 525 636€	
INVESTISSEMENT 2021	
Dépenses 1 759 533 €	Recettes 2 966 713 €
Excédent : 1 207 180 € Déficit reporté : 1 067 886 € Excédent de clôture : 139 294 €	
Excédent global de clôture 2021 : **664 930 €**	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 190 322,00	1 144 250,39	12 154,06	0,00	33 917,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 920 000,00	1 874 394,46	0,00	0,00	45 605,54
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	208 178,00	197 035,15	0,00	0,00	11 142,85
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**3 318 500,00**	**3 215 680,00**	**12 154,06**	**0,00**	**90 665,94**
66	Charges financières	45 000,00	44 105,41	0,00	0,00	894,59
67	Charges exceptionnelles	62 713,00	58 352,92	0,00	0,00	4 360,08
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**3 426 213,00**	**3 318 138,33**	**12 154,06**	**0,00**	**95 920,61**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*445 097,74*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*84 190,12*	*2 269 656,18*			*-2 185 466,06*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***529 287,86***	***2 269 656,18***			***-1 740 368,32***
	TOTAL	**3 955 500,86**	**5 587 794,51**	**12 154,06**	**0,00**	**-1 644 447,71**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) **0,00**	5 599 948,57			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	52 000,00	48 090,23	0,00	0,00	3 909,77
70	Produits services, domaine et ventes div	213 750,00	200 354,21	0,00	0,00	13 395,79
73	Impôts et taxes	2 782 747,00	2 814 412,47	0,00	0,00	-31 665,47
74	Dotations et participations	468 011,00	487 345,20	0,00	0,00	-19 334,20
75	Autres produits de gestion courante	61 200,00	57 300,63	0,00	0,00	3 899,37
	Total des recettes de gestion courante	**3 577 708,00**	**3 607 502,74**	**0,00**	**0,00**	**-29 794,74**
76	Produits financiers	0,00	9,42	0,00	0,00	-9,42
77	Produits exceptionnels	68 658,00	2 208 937,93	0,00	0,00	-2 140 279,93
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**3 646 366,00**	**5 816 450,09**	**0,00**	**0,00**	**-2 170 084,09**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***0,00***	***0,00***			***0,00***
	TOTAL	**3 646 366,00**	**5 816 450,09**	**0,00**	**0,00**	**-2 170 084,09**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) **309 134,86**				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	4 012 802,37	1 071 331,14	2 128 479,08	
	Total des dépenses d'équipement	**4 012 802,37**	**1 071 331,14**	**2 128 479,08**	**812 992,15**
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 534,00	12 533,82	0,00	0,18
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	161 443,83	160 466,35	0,00	977,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	502 197,25	502 197,25	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	**676 175,08**	**675 197,42**	**0,00**	**977,66**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**4 688 977,45**	**1 746 528,56**	**2 128 479,08**	**813 969,81**
40	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*16 377,00*	*13 004,86*		*3 372,14*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***16 377,00***	***13 004,86***		***3 372,14***
	TOTAL	**4 705 354,45**	**1 759 533,42**	**2 128 479,08**	
	Pour information **D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**	(2) **1 067 886,41**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 629 024,00	329 901,62	1 925 424,34	373 698,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**2 629 024,00**	**329 901,62**	**1 925 424,34**	**373 698,04**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	478 585,00	354 150,37	124 434,63	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 119 967,00		0,00	
	Total des recettes financières	**2 598 552,00**	**354 150,37**	**124 434,63**	**2 119 967,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**5 227 576,00**	**684 051,99**	**2 049 858,97**	**2 493 665,04**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*445 097,74*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*84 190,12*	*2 269 656,18*		*-2 185 466,06*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*16 377,00*	*13 004,86*		*3 372,14*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***545 664,86***	***2 282 661,04***		***-1 736 996,18***
	TOTAL	**5 773 240,86**	**2 966 713,03**	**2 049 858,97**	**756 668,86**

Le maire sort de la salle pour laisser le Conseil Municipal débattre et voter.

Geneviève Brozyna interroge les conseillers au sujet des comptes qui viennent d'être présentés.

Aucune remarque n'est à relever

Il y a eu un vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	
Résultat de fonctionnement A. Résultat de l'exercice B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif **C Résultat à affecter** **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	216 501.52 € 309 134.86 + 56 712.54 = 365 847.40 € 582 348.92 €
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de financement (1)	139 293.20 + 3 325.33 = 142 618.53 € 78 620.11 €
Besoin de financement F. = D. + E.	0
AFFECTATION =C. = G. + H.	582 348.92 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	582 348.92 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

3. Budget primitif 2022 *(Xavier de Valence et Jean-Luc Mignard)*

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	Libelle	BP 2021 + DM	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 190 322	1 156 404.45	1 390 000
012	Charges de personnel	1 920 000	1 874 394.46	1 900 000
023	Virement à la section d'investissement	445 097.74	0	751 497
040	Dépenses imprévues / provision complexe			121 712
65	Autres charges de gestion courante	208 178	197 035.15	140 086
66	Charges financières	45 000	44 105.41	40 223
67	Charges exceptionnelles	62 713	58 352.92	6 500
68	Provision pour créances douteuses			5 000
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 871 310.74	3 330 292.39	4 355 018
042	operations d'ordre	84 190.12	2 269 656.18	90 286
	TOTAL	3 955 500.86	5 599 948.57	4 440 304

FONCTIONNEMENT RECETTES				
		BP 2021 + DM	REALISE	BP 2022
002	Excédent antérieur reporté	309 134.86		582 348
013	Atténuation de charges	52 000	48 090.23	35 000
70	Produits des services	213 750	200 354.21	224 800
73	Impôts et taxes	2 782 747	2 814 412.47	2 880 287
74	Dotations et participations	468 011	487 345.20	507 801
75 + 76	Autres produits gestion courante	61 200	57 309.42	50 000
77	Produits exceptionnels	68 658	2 208 937.93	160 068
	TOTAL	3 955 500.86	5 816 449.46	4 440 304

INVESTISSEMENT DEPENSES		
PROGRAMME / DETAIL	**RAR 2021**	**BP 2022**
DEPENSES IMPREVUES		**130 000.00**
ACHAT TERRAINS STADE	132 895.00	
EGLISE tranche 3	103 017.82	306 722.00
EXTENSION RESEAU GRDF		89 930.00
EP SEZEO MISE EN CONFORMITE	66 720.84	40 000.00
TRAVAUX VRD LOTISSEMENT MONT GANELON		75 000.00
RENOVATION VOIRIES		200 000.00
SECURISATION ROUTES	6 678.00	7 800.00
HYDRANTS		23 000.00
HYDRANT RUE POINCARE (BG)		5 068.00
MISE EN SOUS TERRAIN RESEAUX MAUBON	62 777.75	
PANNEAUX BASKET CITY STADE		2 813.00
DIVERS		24 729.00
JEU BRUNERIE PYRAMIDE A CORDES + SOL		22 766.00
INFORMATIQUE MAIRIE		11 000.00
ARMOIRE FORTE PM		3 709.44
HUISSERIES MATERNELLE CENTRE		167 680.00
3 VPI ECOLES	11 098.87	
STADE PHASES 1 ET 2	168 804.26	80 000.00
STADE PHASE 3	1 569 639.92	70 000.00
ARBRES STADE	6 847.00	
ACCES PMR MAIRIE		16 335.00
PORTES GYMNASE		15 000.00
TRACAGE SOLS GYMNASE		5 000.00
TRAVAUX REMISE EN ETAT PRESSING		370 408.00
VIDEOPROTECTION		58 764.00
PARCOURS ORIENTATION / ARBORETUM		11 193.00
PARCOURS SPORT FORET		5 000.00
RUISSELLEMENT FRANCPORT		41 700.00
COMPLEXE		243 530.60
ECOLE MOUREZ RESEAU EP		5 000.00
CHANGEMENT SYSTEME SERRURES		7 800.00
CLOISON MAIRIE		1 910.00
MUR BRUNERIE		100 000.00
COUR MAIRIE PHASE 2		19 000.00
ELARGISSEMENT TROTTOIR POINCARE		13 550.00
REFECTION ACCES CIMETIERE		6 705.00
PASSAGE PIETON POINCARE		3 780.00
AGRANDISSEMENT PARKING POINCARE		9 935.00
AGRANDISSEMENT PARKING CLEMENCEAU		6 708.00
HYDRANT + CANALISATION POINCARE (BG)		6 322.00
HUISSERIES SALLE POLYVALENTE		33 200.00
FOURNEAU + LAVE VAISSELLE SALLE POLYVALENTE		18 000.00
TERRAIN BOULE		3 000.00
MEUBLES RANGEMENT CLSH		1 750.00
PC CLSH		2 000.00
PC MEDIATHEQUE		3 000.00
ARMOIRE FROIDE RESTAURATION SCOLAIRE		2 700.00
CUVE SEL TRACTEUR ST		1 740.00
PIERRE MONUMENT		1 155.00
MONOBROSSE MAIRIE		1 320.00
Emprunts remboursement capital		165 410.00
ANRU PARZYBUT		33 448.00
SUBVENTION OPERATION FACADES		1 400.00
	2 128 479.08	**2 475 980.50**
TOTAL	**4 604 459.58**	

INVESTISSEMENT RECETTES		
PROGRAMME / DETAIL	**RAR 2021**	**BP 2022**
Affectation résultat		142 618.53
Taxe d'Aménagement		15 000.00
FCTVA	124 434.63	200 000.00
Virement du fonctionnement		751 497.00
Amortissements		90 286.00
VENTE TERRAINS STADE		502 197.25
VENTE TERRAIN TDF		150 000.00
EGLISE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	69 481.00	62 806.00
REGION	21 691.00	19 595.00
DRAC	52 568.34	100 491.00
FONDATION DU PATRIMOINE		71 678.00
DEPLACEMENT STADE PHASES 1 ET 2		
Conseil Départemental 2017	98 000.00	
CONTRAT RURALITE	234 669.00	
FAFA FOOT A 5 2018 / ECLAIRAGE TERRAINS		50 000.00
PRADET (REGION)	50 000.00	
FONDS CONCOURS ARC STADE	271 667.00	
DEPLACEMENT STADE PHASE 3		
CD 60	312 000.00	
ETAT	360 000.00	172 553.00
REGION	150 000.00	69 021.00
CD 60 REMISE EN ETAT PRESSING		79 872.00
FNADT REMISE EN ETAT PRESSING	93 960.00	
CD 60 PONT	47 000.00	
CD 60 RUISSELLEMENT SOLDE	3 810.00	
CD 60 HUISSERIES ELEMENTAIRE LINIERES SOLDE	2 320.00	
CD 60 VIDEOPROTECTION	12 732.00	4 518.00
CD 60 JEU ARAIGNEE BRUNERIE	4 750.00	
CD 60 HUISSERIES MATERNELLE CENTRE		36 330.00
CD 60 PARCOURS ORIENTATION / ARBORETUM		2 425.00
CD 60 RADARS PEDAGOGIQUES		1 690.00
DSIL ISOLATION ECOLES LINIERES	32 648.00	
DSIL HUISSERIES MATERNELLE CENTRE	68 144.00	
DSIL ECLAIRAGE LED COMPLEXE	19 672.00	
DSIL RAMPE ACCES MAIRIE	13 320.00	
REGION VIDEOPROTECTION		16 294.00
VPI ECOLES	6 992.00	
1 MILLION ARBRES		9 729.00
FORET EN FETE		6 000.00
TOTAL	**2 049 858.97**	**2 554 600.61**
TOTAL	**4 604 459.58**	

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

4. Vote des taxes *(Xavier de Valence et Jean-Luc Mignard)*

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE : 151 CHOISY AU BAC
ARRONDISSEMENT : 60 COMPIEGNE
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE COMPIEGNE

N° 1259 COM (1)
TAUX FDL 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 (1)	Taux de référence pour 2022 (2)	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 (3)	Produit de référence (col.3 x col.2) (4)	TAUX VOTÉS (5)	Produits attendus (col.3 x col.5) (6)	Taux plafond pour 2022 (7)
Taxe foncière (bâti).....	4 815 625	40,65	5 019 000	2 040 224	40.65	2 040 224	121,24
Taxe foncière (non bâti).....	62 852	41,17	66 100	27 213	41.17	27 213	131,58
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : ☐			Totaux :	2 067 437		2 067 437	

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022 (8)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (9 / 10)	Taux proportionnel (col.8 x col.10) (11)
Taxe foncière (bâti).....	40,65	Produit total souhaité / 2 067 437 =	
Taxe foncière (non bâti).....	41,17		
CFE.....	>>>		

Produit total de référence (total colonne 4) — (6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			24 250		>>>	24 250

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	Effet du coefficient correcteur contribution
302 843	23 958	51 725			- 539 948

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	+	Total autres taxes (cadre II)	+	Allocations compensatrices et DCRTP	+	Versement FNGIR	-	Contribution FNGIR	+	Versement coefficient correcteur	+	Contribution coefficient correcteur	=	Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale
2 067 437	+	24 250	+	326 801	+	51 725	-	0	+		+	- 539 948	=	1 930 265

A BEAUVAIS
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
JEAN-LUC BRENNER
Le 14 MARS 2022

Le préfet,
le

Le maire,
le

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS DES TAXES DIRECTES LOCALES			
	2021	2022	VARIATION
FNGIR	51 725	51 725	
DCRTP	23 958	23 958	
TH	22 139	24 250	+ 9.5 %
TF	1 452 060	1 527 489	+ 5.2 %
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	288 863	302 843	+ 4.84 %
TOTAL A PERCEVOIR	**1 838 745**	**1 930 265**	**+ 5 %**

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

5. Demandes de subventions *(Xavier de Valence)*

Il convient de demander les subventions suivantes :

Conseil Départemental : Stèle dans le parc

Etat / Région / Département :
- Parcours d'orientation / arboretum dans le parc
- Parcours de santé forêt de Laigue

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

6. Renouvellement Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) *(Pascal Pillot)*

Vu la délibération n°20210624_01 en date du 24 juin 2021, par laquelle le Conseil Municipal a décidé le recrutement d'un CAE Parcours Emploi Compétence (PEC) pour les fonctions d'ASVP à temps complet à raison de 35h/semaine pour une durée d'un an (renouvellement dans la limite de 24 mois) à compter du 1er juillet 2021, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce contrat pour une durée d'un an.

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

7. Distribution sacs déchets ménagers *(Thierry Geistel)*

Considérant que la distribution des sacs de collecte des déchets ménagers se déroule du 21 mars au 8 avril 2022

Considérant l'indemnité de 4 682.34 € versée par l'ARC qui compensera les salaires et les charges qui seront versés par la commune ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

De confier la distribution des sacs de déchets ménagers à des agents titulaires et stagiaires de la commune, selon les conditions suivantes :

- **Objet** : Distribution des sacs destinés à la collecte des déchets ménagers.
- **Localisation** : Territoire de la commune de Choisy au Bac
- **Nombre d'agents :** 8 agents
- **Durée** : du 21 mars au 8 avril 2022
- **Rémunération** : Indemnité versée par l'ARC et divisée par le nombre d'agents.

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

8. Allocation activités culturelles et sportives *(Sylvie Maurey)*

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour la délibération de mars 2014 :

D'arrêter, ainsi qu'il suit, les allocations versées par la Commune pour les activités culturelles et sportives des établissements scolaires :

Activités organisées par les collèges, lycées ou associations agréées par ces établissements :

Pour chaque enfant :

⇒50 € Pour les séjours de 3 à 7 jours
⇒85 € Pour les séjours supérieurs à 7 jours
⇒L'allocation versée ne peut être supérieur à 50 % du coût du séjour avec un maximum de 50 € ou 85 € selon le cas.
⇒Les revenus des familles n'entrent pas dans le calcul de l'allocation.

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

9. Subventions aux associations *(Olivier Dhoury)*

Suite à la commission sport – associations du 31 mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal de valider les subventions pour 2022 comme suit :

ASSOCIATIONS	Subventions 2022
ABC badminton	1 140,00 €
APECB (parents d'élèves)	250,00 €
AFMA	800,00 €
ALPACB	700,00 €
LES AMIS DU FRANCPORT	100,00 €
ARC compagnie	300,00 €
ARVAL	550,00 €
AS COSACIENNE	700,00 €
BASKET C3B	1 200,00 €
BOULE COSACIENNE	200,00 €
CHASSE	75,00 €
COUNTRY FOR YOU	75,00 €
JUDO	1 400,00 €
KARATE	400,00 €
TENNIS	3 500,00 €
CTTCB tennis de table	700,00 €
USCB	12 000,00 €
CONTI	400,00 €
SOLEIL D'AUTOMNE	500,00 €
TRETEAUX COSACIENS	550,00 €
TENDANSE ROCK	200,00 €
UNC	300,00 €
TOTAL	26 040,00 €
SOUVENIRS Français	100,00 €
CARPE PASSION	250,00 €
RESTOS DU CŒUR	250,00 €
GNR39-45	100,00 €
Cibles tir Arc	350,00 €

08 mai 2022	**1 000,00 €**
RESERVE	**1 910,00 €**
TOTAL GENERAL	**30 000,00 €**

Ce point est adopté à l'unanimité.

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	1

Ce point est adopté à la majorité.

10. Fiscalisation SIVOC *(Geneviève Lisch-Dupeux)*

Comme chaque année, les communes adhérentes au SIVOC doivent voter la fiscalisation de tout ou partie de leur contribution.

La part de Choisy-au-Bac s'élève à 115 713 € pour l'année 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

De fiscaliser sur les taxes ménages, pour un montant de 97 127 €, le solde de 18 586 € représentant le montant reversé à la commune par l'ARC qui sera inscrit au budget 2022.

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

11. Mandat Centre de Gestion 60 Protection sociale complémentaire *(Thérèse-Marie Lamarche)*

Lors du dernier Conseil Municipal, le débat sur la protection sociale complémentaire a eu lieu.

Comme l'autorise **l'article 25-1 de la loi n°84-53**, les centres de gestion concluent obligatoirement, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation pour couvrir leurs agents au titre de garanties de protection sociale complémentaire portant sur les risques prévoyance et santé dès l'année 2022.

S'il s'agit d'une nouvelle mission obligatoire pour le Centre de Gestion**, l'adhésion à ces conventions demeurera par contre facultative pour les collectivités**, celles-ci ont toujours la possibilité de négocier leur propre contrat collectif ou de choisir de financer les contrats individuels labellisés de leurs agents.

Le CDG60 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents, destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (risque « mutuelle santé ») pour un effet en **2023**.

Pour envisager d'adhérer à ces conventions afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé et prévoyance de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG 60 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, étant encore rappelé que l'adhésion aux conventions de participation et aux contrats collectifs d'assurances associés reste libre à l'issue de la consultation.

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

12. Avenant bail la Poste *(Thérèse-Marie Lamarche)*

Aux termes d'un acte de location, la commune de Choisy-au-Bac a donné à bail à la Poste un immeuble à usage de bureau de poste avec un logement de fonction à compter du 1er mai 1989.

Considérant que jusqu'à présent la Poste était titulaire d'un bail composé des locaux commerciaux et du logement de fonction.

Vu la délibération n°20160927_03 du 27 septembre 2016 par laquelle la commune de Choisy-au-Bac a établi un bail à usage d'habitation aux locataires du logement de fonction.

Par conséquent, il convient de modifier certaines clauses du bail de 1989.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail de location de la Poste signé le 1er mai 1989.

De préciser qu'à compter du 1er mai 2022, le logement de fonction est restitué à la commune de Choisy-au-Bac.

De préciser que les locaux loués à la Poste comprennent le rez-de-chaussée pour une surface d'environ 63m² à usage de commerce.

De préciser que le loyer annuel du bureau de poste sera de 4105.16 €, payable au trimestre, soit 1026.29€.

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

13. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à 35 heures *(Daniel Boilet)*

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour le bon fonctionnement des services techniques.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique, dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois, suite à un accroissement temporaire d'activité.

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

14. Modification convention mise à disposition animateur aide au retour à l'emploi *(Thérèse-Marie Lamarche)*

La commune a signé une convention avec la commune de LE MEUX pour la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial sur des missions spécifiques d'aide au retour à l'emploi.

A compter du 1er avril 2022, ce fonctionnaire territorial est détaché auprès de l'ARC.

Il est donc nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'ARC.

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

15. Abonnement aux prestations ADTO SAO *(Jean-Noël Guesnier)*

Par décision des assemblées générales extraordinaires du 16 décembre 2020, les sociétés ADTO et SAO ont fusionné en une société publique locale (SPL) dénommée ADTO-SAO. Le siège de l'ADTO-SAO est fixé à BEAUVAIS, 36 Avenue Salvador Allende – Bâtiment A.

Les actionnaires ont approuvé les Statuts, le règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement et ont procédé à la nomination des membres du conseil d'administration.

La société mutualise désormais des compétences techniques, réglementaires et financières dans des domaines variés répondant très largement aux besoins exprimés par les actionnaires, et notamment ceux relevant des missions d'assistance technique départementale que le Département a confié à la société par convention.

En application du règlement intérieur, notre collectivité, actionnaire de la société, bien que non éligible de droit à l'assistance technique départementale, opte pour le principe de l'abonnement annuel ouvrant droit aux prestations inscrites au sous chapitre 1 du règlement intérieur.

En qualité d'actionnaire, notre collectivité siège aux assemblées spéciales des actionnaires minoritaires et aux assemblées générales d'actionnaires de la société et il convient d'en désigner ses représentants

Il est proposé de confirmer la représentation de notre collectivité au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires et des assemblées générales par Monsieur Xavier de Valence, d'approuver le versement annuel d'un abonnement calculé selon le nombre d'habitants de la commune, soit pour 2022 la somme de 3 945.60 €

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

16. Convention mandat ADTO-SAO *(Jean-Luc Mignard)*

La commune de Choisy au Bac est actionnaire de l'ADTO-SAO et à ce titre, la collectivité envisage de lui confier, par mandat, la réalisation des études préalables pour la reconstruction du complexe André Mahé.

Les études préalables ont pour objectifs de faire établir un Programme Fonctionnel, un Programme Technique Détaillé, ainsi que l'ensemble des études nécessaires au lancement de l'opération.

Une convention de mandat fixant les conditions d'intervention de l'ADTO-SAO pour la commune Choisy-au-Bac doit être signée. Le nombre prévisionnel de jours consacrés au pilotage des études préalables est estimé à 10 jours pour un montant de 6000€TTC.

Le cout prévisionnel des études, hors rémunération ADTO/SAO, est quant à lui estimé à 36 000€ TTC

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

17. Eclairage public nocturne *(Daniel Boilet)*

Les dépenses en énergie de la commune sont aujourd'hui en grande augmentation (estimation 209 000 €)

Il convient donc de prendre des mesures conservatoires afin de minimiser ces dépenses. Si l'éclairage public est une nécessité dans les déplacements des cosaciens entre 5h et 23h sur la voie publique, il n'est pas opportun qu'il soit activé en totalité de 23h à 5h du matin, les déplacements étant alors minimes. Il pourra être activé exceptionnellement lors de manifestations publiques.

La coupure sera adaptée au matériel existant.

Il y a eu un vote à l'issue de ce point :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	1	2

Ce point est adopté à la majorité.

18. Recueil Actes administratifs de l'ARC *(Thérèse-Marie Lamarche)*

Vente par l'ARC d'un terrain situé au Francport, acquis avec le droit de préemption en 2018, cédé aux acheteurs initiaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.